

ASSEMBLÉE DU 26 JANVIER 2011

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le 26 janvier 2011 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Yvon Boucher, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Nicole Champagne, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Stefan Psenak, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley
Madame Caryl Green, mairesse de la Municipalité de Chelsea

Monsieur Michel Brissette, directeur général
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration
Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles
Madame Anne-Marie Proulx, chef – communications et marketing

Absences motivées :

Madame Mireille Apollon, conseillère de la Ville de Gatineau

Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2011-001

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2010
3. **Direction générale**
 - 3.1 Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour 2011
4. **Projet Rapibus**
 - 4.1 Modifications et/ou déplacement des installations - Gazifère inc. – boulevard du Casino - tronçon 1
 - 4.2 Utilités publiques - Vidéotron Ltée – déplacement temporaire de la fibre optique – tronçon 3 - lots 231 et 232
 - 4.3 Disposition de terre et réhabilitation des sols – lot 212
 - 4.4 Disposition de terre et réhabilitation des sols – lot 221
 - 4.5 Services professionnels - laboratoires de contrôle et d'essai des matériaux – travaux de voirie et ferroviaires – tronçons 1 et 3 - stations
5. **Direction des finances et de l'administration**
6. **Direction de la planification et du développement**
 - 6.1 Règlement d'emprunt numéro 128 concernant la conception et l'implantation de systèmes de transport intelligents (STI) ainsi qu'un emprunt de 8 200 000 \$ pour en payer les coûts
 - 6.2 Systèmes de transport intelligents (STI) – services professionnels spécialisés pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux
 - 6.3 Offre de service pour Statistique Canada – 200, boulevard de la Technologie – création de la ligne 10
 - 6.4 Entente – stationnement incitatif - Promenades de l'Outaouais
7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Règlement d'emprunt numéro 129 autorisant un emprunt de 64 100 000 \$ - acquisition de 69 autobus pour les années 2012-2015
 - 7.2 Règlement d'emprunt numéro 130 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ - projet d'agrandissement des ateliers de réparations – entretien des autobus articulés
 - 7.3 Octroi de mandat – projet d'agrandissement des ateliers de réparations - entretien des autobus articulés – services professionnels d'ingénierie – préparation des plans et devis et surveillance des travaux
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Modifications à la structure de la Direction des opérations – Service de l'exploitation
 - 9.2 Révision de classifications et modifications à la grille salariale des cadres
 - 9.3 Confirmation de postes - Direction de la planification et du développement

10. **Direction des communications et du marketing**

11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-002

Adoption du procès-verbal

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2010 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-003

Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour 2011

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais est membre de l'Association du transport urbain du Québec;

ATTENDU QUE l'ATUQ constitue, à l'heure actuelle, la principale association représentant le transport en commun au Québec;

ATTENDU QUE la cotisation de la Société pour 2011 a été fixée à 51 473,83 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QU'à la suite d'un virement budgétaire du service de la dette, les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2011-002;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
ET RÉSOLU :

QUE soit acceptée la dépense de 58 641,56 \$ (taxes incluses) pour couvrir le coût de la cotisation de la Société à l'Association du transport urbain du Québec pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

Modifications et/ou déplacement des installations – Gazifère inc. – boulevard du Casino – tronçon 1 - projet Rapibus

ATTENDU QUE des conduites de gaz naturel, propriété de la firme *Gazifère inc.*, sont enfouies dans la plupart des intersections croisant le Rapibus;

ATTENDU QUE les travaux de construction du Rapibus requièrent des modifications et/ou le déplacement desdites installations gazifères;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2010-084 adoptée le 30 juin 2010, le conseil d'administration approuvait une dépense de 192 565 \$ pour effectuer le déplacement de conduites de gaz, dont 30 100 \$ étaient pour l'emplacement du 3, boulevard du Casino;

ATTENDU QU'à la suite de la révision des coûts, effectuée par la firme *Gazifère inc.*, les travaux à l'emplacement précité engendreront une dépense estimée à 82 400 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE dans ces circonstances, il y a lieu d'autoriser une dépense additionnelle de 52 300 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE la firme *Gazifère inc.* exige d'effectuer elle-même, les modifications et/ou le déplacement de ses installations gazifères;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 101.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q. chap. 30-S.01), la Société peut octroyer à la firme *Gazifère inc.*, un tel contrat sans procéder par voie d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le montant mentionné ci-dessus représente une estimation budgétaire pour réaliser les travaux et que la facture finale comportant les coûts totaux réels sera déposée par la firme *Gazifère inc.* lorsque ces travaux auront été complétés;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2011-004;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher

APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak

ET RÉSOLU :

D'approuver la dépense additionnelle au montant de 59 583 \$ (taxes incluses), pour les modifications et/ou le déplacement des installations gazifères situées au 3, boulevard du Casino (tronçon 1), dans le cadre du projet Rapibus.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-005

Utilités publiques - Vidéotron Ltée - déplacement temporaire de la fibre optique - tronçon 3 – lots 231 et 232 – projet Rapibus

ATTENDU QU'une fibre optique active, propriété de la compagnie *Vidéotron Ltée*, est enfouie sous l'emprise ferroviaire, tout le long du corridor du projet Rapibus;

ATTENDU QUE les travaux de construction du Rapibus requièrent de déplacer temporairement cette fibre optique, le long du tronçon 2 du projet, dans le secteur Gatineau;

ATTENDU QUE les travaux de déplacement doivent être réalisés par des entrepreneurs spécialisés et désignés par *Vidéotron Ltée*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 101.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q. chap. 30-S.01), la Société peut octroyer à ces firmes, un tel contrat sans procéder par voie d'appel d'offres;

ATTENDU que la firme *Vidéotron Ltée* estime les coûts de ces travaux à 267 606 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2011-005;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration approuve les travaux de la firme *Vidéotron Ltée*, pour la somme de 304 871 \$ (taxes incluses), afin d'effectuer le déplacement temporaire de la fibre optique du tronçon 3 – lots 231 et 232 - secteur Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-006

Disposition de terre et réhabilitation des sols – lot 212 – projet Rapibus

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2009-090, la Société confie à la firme *Edelweiss Inc.*, le contrat pour les travaux de voirie et ferroviaires du lot 212 – segment Taché-Montcalm du projet Rapibus;

ATTENDU QUE le devis d'appel d'offres prévoyait la disposition de 180 tonnes métriques de **matières résiduelles de type « B »** et que lors de l'installation de la conduite pluviale, 807,92 tonnes métriques additionnelles ont fait l'objet d'excavation et de disposition dans un site autorisé, engendrant ainsi une dépense supplémentaire de 66 258 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le devis d'appel d'offres ne prévoyait pas devoir disposer de **terre végétale** sous l'infrastructure de chaussée, dans le corridor situé entre les rues Alexandre-Taché et Montcalm;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, un total de 2 966 tonnes métriques de terre végétale on fait l'objet d'excavation et de disposition dans un site autorisé, engendrant ainsi une dépense non prévue de 115 877 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 11-013;

ATTENDU QUE ces quantités ont été confirmées par la firme CIMA+, dont les services ont été retenus en vertu de la résolution CA-2010-070, pour assurer la surveillance des travaux de gestion et de réhabilitation des sols du lot 221 du projet Rapibus;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher
ET RÉSOLU :

D'approuver la dépense supplémentaire de 205 585 \$ (taxes incluses) pour l'excavation et la disposition de matières résiduelles de type « B » et de terre végétale du lot 212 du projet Rapibus, entre les rues Alexandre-Taché et Montcalm.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-007

Disposition de terre et réhabilitation des sols - lot 221 – projet Rapibus

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2010-053 adoptée le 12 mai 2010, la Société retenait la proposition de la firme *Excavation Loiselle & Frères inc.* au montant de 41 958 282 \$, pour les travaux de voirie et ferroviaires du lot 221 du projet Rapibus, situé entre le pont Noir et la montée Paiement;

ATTENDU QUE la portion du contrat concernant la gestion et la réhabilitation des sols prévoit la disposition de 20 420 tonnes métriques de remblais, à raison de 43,16 \$ la tonne métrique;

ATTENDU QU'en raison de la présence de terre végétale devant également être réhabilitée, laquelle se trouve dans les fossés du chemin de fer entre le pont Noir et la montée Paiement, le conseil d'administration approuvait, le 29 septembre 2010, la résolution CA-2010-137 autorisant la dépense pour la disposition et la réhabilitation de 36 083 tonnes métriques additionnelles de terre du lot 221 du projet Rapibus;

ATTENDU QU'au total, 68 504 tonnes métriques de terre du lot 221 du projet Rapibus, ont fait l'objet de disposition et réhabilitation;

ATTENDU QUE la disposition et la réhabilitation de cette dernière portion de terre du lot 221 soit, 12 001 tonnes métriques, a entraîné une dépense supplémentaire de 517 969 \$ (taxes en sus), à raison de 43,16 \$ la tonne, tel que prévu au bordereau de soumission de la firme *Excavation Loiselle & Frères Inc.*;

ATTENDU QUE ces quantités ont été confirmées par la firme CIMA+ dont les services ont été retenus en vertu de la résolution CA-2010-070, pour assurer la surveillance des travaux de gestion et de réhabilitation des sols du lot 221 du projet Rapibus;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 11-014;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher
ET RÉSOLU :

D'approuver la dépense supplémentaire de 584 658 \$ (taxes incluses) pour la disposition et la réhabilitation de 12 001 tonnes métriques additionnelles de terre du lot 221 du projet Rapibus, entre le pont Noir et la montée Paiement;

D'autoriser le paiement à la firme *Excavation Loiselle & Frères inc.* pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-008

Services professionnels – laboratoires de contrôle et d'essai des matériaux – travaux de voirie et ferroviaires – tronçons 1 et 3 – stations – projet Rapibus

ATTENDU QUE dans le cadre du projet Rapibus, la Société devra retenir les services d'une firme spécialisée en contrôle et essai des matériaux;

ATTENDU QUE le mandat aura pour objet d'effectuer la surveillance des travaux de génie routier et ferroviaires, comprenant des ouvrages d'art importants, ainsi que des travaux de bâtiments compris sur l'emprise des travaux des lots de construction n° 111, 131,141 et 151 pour les stations; des lots 213, 214 et 215 situés entre la rue Montcalm et le pont Noir; des lots 231 et 232 situés entre la Montée Paiement et le boulevard Lorrain; des lots 261 et 262 pour les stationnements incitatifs Labrosse et Lorrain;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Société a procédé à un appel d'offres public et que les soumissions suivantes ont été déposées, à savoir :

Firme	Montant (taxes en sus)
Groupe ABS	1 042 945 \$
Groupe Qualitas	1 118 065 \$
LVM-Technisol Inc.	1 190 633 \$

ATTENDU QUE le comité de sélection chargé de procéder à l'étude de ces soumissions, recommande de retenir celle présentée par la firme *Groupe ABS*;

ATTENDU QUE cette soumission comporte des honoraires s'élevant à 1 188 175 \$ (taxes incluses) et que des fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 11-015;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

Que la soumission de la firme *Groupe ABS*, au montant de 1 188 175 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels de laboratoires de contrôle et d'essai des matériaux afin d'effectuer la surveillance des travaux de construction des lots 111 à 262 du projet Rapibus, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-009

Règlement d'emprunt numéro 128 concernant la conception et l'implantation de systèmes de transport intelligents (STI) ainsi qu'un emprunt de 8 200 000 \$ pour en payer les coûts

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2005-131 adoptée le 28 septembre 2005, le conseil approuvait l'adoption du Plan stratégique 2005-2015;

ATTENDU QUE l'axe stratégique I prévoit l'actualisation des systèmes informatisés d'aide à l'exploitation et d'information aux usagers;

ATTENDU QUE l'axe stratégique III prévoit la réalisation du système Rapibus et de mesures préférentielles pour autobus;

ATTENDU QUE la Société a besoin de se doter de systèmes de transport intelligents modernes afin d'optimiser la gestion de ses opérations ainsi que de sa salle de contrôle, d'assurer la sécurité de ses usagers, de fournir une information et un service de qualité à ses usagers;

ATTENDU QUE les études d'avant-projet de Rapibus sont complétées et que plusieurs systèmes de transport intelligents y sont requis;

ATTENDU QUE le Programme triennal d'immobilisation 2011 à 2013 prévoit la réalisation de divers systèmes de transport intelligents;

ATTENDU QUE la Société doit prévoir les sommes nécessaires pour réaliser les plans et devis ainsi que l'implantation des systèmes de transport intelligents;

ATTENDU QUE la conception et l'implantation des systèmes de transport intelligents requièrent une enveloppe budgétaire de 8 200 000\$ et, en conséquence, il y a lieu de procéder à un emprunt;

ATTENDU QUE ce projet est éligible à une subvention dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (75 %) et du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) (85 %) du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît

APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais approuve le Règlement numéro 128 concernant la conception et l'implantation de systèmes de transport intelligents (STI) ainsi qu'un emprunt de 8 200 000 \$ pour en payer les coûts;

QUE ledit Règlement soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-010

Systemes de transport intelligents (STI) - services professionnels spécialisés pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2011-009 adoptée le 26 janvier 2011, le conseil approuvait un Règlement d'emprunt au montant de 8 200 000 \$ concernant la conception et l'implantation de systèmes de transport intelligents (STI) ;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public en février 2009 en vue de retenir les services d'une firme spécialisée en systèmes de transport intelligents pour la préparation des études préparatoires, plans et devis et surveillance;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2009-016 adoptée le 25 mars 2009, le conseil mandatait le *Consortium Tecscult-CIMA+* sur la base des taux horaires soumis pour la prestation de ces services;

ATTENDU QUE la banque d'heures allouée aux fins du mandat précité, a été utilisée pour la réalisation des études préparatoires et d'avant-projet sans toutefois que ne puissent être réalisés les plans et devis ainsi que la surveillance;

ATTENDU QUE sur la base des taux horaires soumis lors de l'appel d'offres de février 2009, il y a lieu de mandater le *Consortium Tecscult/Cima+* pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU QU'à cet égard, les honoraires professionnels estimés s'élèvent à 686 968 \$ (taxes incluses) et que des fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2011-012;

ATTENDU QUE ce projet est éligible à une subvention dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (75 %) et du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) (85 %) du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît

APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak

ET RÉSOLU :

D'attribuer une somme additionnelle de 686 968 \$ (taxes incluses) pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux effectués par le *Consortium Tecscult-CIMA+* dans le cadre du mandat pour l'implantation de systèmes de transport intelligents (STI).

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-011

Offre de service - Statistique Canada, 200, boulevard de la Technologie – création de la ligne 10

ATTENDU QU'en septembre 2010, Statistique Canada informait la Société qu'elle allait opérer ses activités liées au recensement 2011 au 200, boulevard de la Technologie, dans le secteur Hull;

ATTENDU QU'il est prévu que 1 100 employés travailleront sur quatre quarts de travail à ces nouveaux locaux et que Statistique Canada souhaite organiser un service de transport de ces employés;

ATTENTU QUE les services de transport en commun sont actuellement insuffisants pour soutenir la demande générée par ce nouveau pôle d'emploi et que les parties se sont entendues sur les modalités qui permettront d'offrir un service de transport adéquat;

ATTENDU QUE le service requiert l'embauche de sept chauffeurs et deux employés de l'entretien, que le coût du service est évalué à 430 225 \$ et que les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2011-008;

ATTENDU QUE ces coûts seront assumés par Statistique Canada;

ATTENDU QUE les ressources engagées pour ce service temporaire seront réaffectés sur le réseau en fin de contrat, en fonction des ajouts de service et départs;

ATTENDU QUE l'entente entre Statistique Canada et la Société de transport de l'Outaouais doit recevoir l'autorisation du gouvernement du Québec, selon l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

D'approuver l'entente entre la Société de transport de l'Outaouais et Statistique Canada concernant la desserte du 200, boulevard de la Technologie à Gatineau;

De demander au gouvernement du Québec d'autoriser la Société à conclure cette entente avec Statistique Canada;

D'autoriser le secrétaire de la Société à signer, pour et au nom de la Société, l'entente précitée après réception du décret du gouvernement du Québec autorisant la Société à conclure cette entente;

D'approuver la création de la ligne 10 dans le but de transporter les employés de Statistique Canada entre le centre-ville et le 200, boulevard de la Technologie et que le service soit en vigueur à compter du 18 avril 2011;

D'autoriser la Direction des ressources humaines à recruter et former sept chauffeurs à partir du 28 mars 2011 ainsi que deux employés de l'entretien.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-012

Entente - stationnement incitatif - Les Promenades de l'Outaouais

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2005-131 adoptée le 28 septembre 2005, le conseil approuvait l'adoption du Plan stratégique 2005-2015;

ATTENDU QUE l'axe stratégique III prévoit l'implantation d'infrastructures appropriées pour appuyer un réseau de transport en commun performant;

ATTENDU QUE la STO et Les Promenades ont signé un protocole d'entente en 2009 pour la contribution de la STO aux frais de déneigement du POB afin de maintenir 300 espaces de stationnement;

ATTENDU QUE l'entente signée en 2009 prenait fin le 1^{er} novembre 2010;

ATTENDU QUE la STO souhaite conclure une nouvelle entente pour le déneigement et l'utilisation du parc-o-bus pour une période de deux ans;

ATTENDU QUE la direction du centre commercial Les Promenades de l'Outaouais accepterait de réduire le montant annuel à payer par la STO à 50 000 \$ (taxes en sus) pour les deux prochaines années si le nom de la station du Rapibus « De l'Alliance » est remplacé par « Les Promenades »;

ATTENDU QUE les termes de l'entente liés à l'exclusivité du nom de la station Rapibus seraient d'une durée de 10 ans à partir de la date de la mise en opération de la station;

ATTENDU QUE la signature de la nouvelle entente entre la STO et Les Promenades permettrait de maintenir les 300 espaces de stationnement au POB Les Promenades et de minimiser les coûts de déneigement;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2011-010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration approuve la dépense de 100 000 \$ (taxes en sus) pour couvrir les frais de déneigement du stationnement incitatif des Promenades de l'Outaouais pour les années 2011 et 2012.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-013

Règlement numéro 129 autorisant un emprunt de 64 100 000 \$ pour l'acquisition de 69 autobus pour les années 2012-2015

ATTENDU QU'en vertu des résolutions numéros CA-2010-014 et CA-2010-155, le conseil d'administration de la Société confie à la Société de transport de Montréal le mandat d'entreprendre, en son nom et à l'occasion de 2 commandes unifiées, l'une pour les autobus articulés et l'autre pour les autobus de 40 pieds, les demandes nécessaires en vue de l'acquisition de 31 autobus articulés et de 38 autobus de 40 pieds à propulsion hybride, afin de répondre à la demande croissante et en remplacement de 47 autobus qui seront mis au rancart durant la période 2012 à 2015;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces autobus est admissible au Programme d'aide au transport en commun du ministère des Transports du Québec qui prévoit une subvention minimale établie à 50 % de la valeur de l'autobus, et qu'elle est inscrite à son Programme triennal d'immobilisations;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de ces 69 autobus, comprenant les équipements et les accessoires additionnels requis, les taxes de vente, les frais de gestion et les imprévus, s'élève à 64 100 000 \$;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, elle doit pourvoir au financement par le biais d'emprunt à long terme;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Stefan Psenak
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration approuve le Règlement numéro 129 pour l'acquisition de 69 autobus pour les années 2012-2015, et un emprunt de 64 100 000 \$ pour en payer les coûts;

QUE demande soit faite au conseil de la Ville de Gatineau d'approuver le présent Règlement, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 129 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée

CA-2011-014

Règlement numéro 130 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le projet d'agrandissement des ateliers de réparations pour l'entretien des autobus articulés

ATTENDU QUE la Société doit recevoir 26 autobus articulés en 2012 et 36 autres entre 2013 et 2016 pour les besoins du service;

ATTENDU QU'avec l'arrivée de ce type d'autobus, les dimensions des ateliers de réparations du garage de la Société ne sont pas suffisantes et qu'il devient nécessaire de procéder à des travaux d'agrandissement et de modification des infrastructures;

ATTENDU QUE la Société doit prévoir les sommes nécessaires pour couvrir les honoraires des services professionnels d'ingénieurs et d'architectes pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE ce projet est inscrit au Programme triennal d'immobilisations 2011, 2012 et 2013 et qu'il est admissible à une subvention de l'ordre de 75 % du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE le coût total du projet se chiffre à 2 000 000 \$ (taxes incluses), tel que détaillé à l'annexe « A » ci-jointe, et, en conséquence, qu'il y a lieu de procéder à un emprunt;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration approuve le Règlement numéro 130 pour le projet d'agrandissement des ateliers de réparations pour l'entretien des autobus articulés, ainsi qu'un emprunt de 2 000 000 \$ pour en payer les coûts;

QUE demande soit faite au conseil de la Ville de Gatineau d'approuver le présent Règlement, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 130 soit conservé au livre de Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

Octroi de mandat - projet d'agrandissement des ateliers de réparations - entretien des autobus articulés – services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance des travaux

ATTENDU QU'avec l'arrivée des autobus articulés en 2012, les dimensions des ateliers de réparations du garage de la Société ne sont pas suffisantes et qu'il devient nécessaire de procéder à des travaux d'agrandissement et de modification des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût du projet se chiffre à 2 000 000 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE, pour réaliser le projet, il est requis d'avoir recours aux services professionnels d'ingénieurs et d'architectes pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QU'à cette fin, 2 appels d'offres publics ont été lancés au mois de décembre 2010, l'un pour recourir aux services professionnels d'une firme d'architectes et l'autre, pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs;

ATTENDU QU'à la suite de ces appels d'offres, seules deux soumissions pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs ont été reçues, à savoir :

- ▶ *Coentreprise Cima+ Genivar* : 61 640 \$, taxes en sus
- ▶ *Dessau* : 85 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue pour les services professionnels d'une firme d'architectes et qu'un second appel d'offres est présentement en cours;

ATTENDU QUE le comité de sélection a analysé les soumissions et recommande que le mandat pour les services professionnels d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, soit octroyé à la firme ayant déposé la soumission la plus avantageuse pour la Société, soit *Coentreprise Cima+ Genivar*, pour la somme de 61 640 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE ce projet est éligible à une subvention dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale du ministère des Transports du Québec pouvant atteindre 75 % du coût du projet;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2011-011;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Boucher
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration approuve l'octroi du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux à la firme *Coentreprise Cima+ Genivar*, pour la somme de 70 224 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-016

**Modifications à la structure de la Direction des opérations –
Service de l'exploitation**

ATTENDU le rapport administratif préparé par la Direction des opérations;

ATTENDU QUE le directeur des opérations recommande de répartir les responsabilités opérationnelles en distinguant l'interne de l'externe;

ATTENDU QUE les opérations internes seront assumées par le chef des opérations;

ATTENDU la révision de la description d'emploi du poste de chef des opérations pour lui confier la responsabilité des opérations internes;

ATTENDU QUE le comité de classification, composé de MM. Michel Brissette, Gilbert Lecavalier et de M^{me} Lucie Plouffe, a procédé à la révision de la classification du poste de chef des opérations internes et recommande de le classer CI-5;

ATTENDU la révision de la description du poste de directeur adjoint – Service de l'exploitation afin de lui confier la responsabilité des opérations externes et de l'équipe responsable de la confection des horaires chauffeurs;

ATTENDU QUE cette modification n'engage aucun déboursé additionnel;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher

ET RÉSOLU :

QUE les modifications apportées à la description du poste de chef des opérations internes soient acceptées;

DE maintenir la classification actuelle de monsieur Alain Lacelle, titulaire du poste de chef des opérations CI-6 tant qu'il occupera ledit poste et de réviser la classification de ce poste CI-5, lorsqu'il sera vacant;

QUE les modifications apportées à la description du poste directeur adjoint – Service de l'exploitation soient acceptées;

QUE l'organigramme de la Direction des opérations – service de l'exploitation, découlant de ces modifications, soit approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-017

Révision de classifications et modifications à la grille salariale des cadres

ATTENDU QUE la Société souhaite ajuster une pratique qui a cours depuis quelques années pour laquelle, des employés cadres étaient promus à des fonctions supérieures, conservaient leur ancienne classification et se voyaient attribuer un ajustement salarial;

ATTENDU QUE cette façon de faire occasionne des difficultés de gestion et des risques d'erreur;

ATTENDU QUE la directrice des ressources humaines a procédé à l'analyse de chacun des dossiers des cadres visés en préconisant l'abolition de ces ajustements salariaux tout en maintenant la rémunération actuellement versée à ces employés cadres;

ATTENDU le rapport administratif préparé par la directrice des ressources humaines;

ATTENDU QUE ces modifications engagent un déboursé additionnel de l'ordre 3 000 \$ pour l'année 2011;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher
ET RÉSOLU :

QU'une troisième classe salariale de cadre supérieur soit créée et que les modifications apportées aux conditions de travail des cadres, soient acceptées;

QUE la nouvelle grille salariale soit adoptée;

QUE la classe salariale H-S soit attribuée aux postes de directeur général adjoint et de directeur des opérations;

QUE le salaire actuellement versé à M^{me} Line Thiffeault soit maintenu jusqu'à son prochain avancement d'échelon;

QUE le salaire actuellement versé à M. Claude Renaud soit maintenu jusqu'à ce qu'il se situe de nouveau dans la nouvelle classe salariale de son poste;

QUE la classification des postes de directeur adjoint à l'entretien et de directeur adjoint à l'exploitation soit révisée pour se situer à la classe CS-1;

QUE le salaire actuellement versé à M. Robert Lapointe soit maintenu et que la date pour un avancement d'échelon soit fixée au 26 janvier 2012;

QUE le salaire actuellement versé à M. Guy Langlois soit maintenu et que la date pour un avancement d'échelon soit fixée au 26 janvier 2012;

QUE la classification du poste de directeur du projet Rapibus soit révisée pour se situer à la classe CS-2;

QUE le salaire actuellement versé à M. Sylvain Martel soit maintenu et que la date pour un avancement d'échelon soit fixée au 26 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-018

Confirmation de postes à la Direction de la planification et du développement

ATTENDU QUE M^{me} Kim Mc Donough a remis sa démission à titre de chargée de projet temporaire à la Direction de la planification et du développement;

ATTENDU QUE deux (2) postes de chargés de projet ont été créés par le Comité de gestion sur une base temporaire;

ATTENDU QUE le directeur de la planification et du développement considère primordial de maintenir ces deux (2) postes et qu'il justifie suffisamment de projets dans les prochains cinq (5) ans pour que leur salaire soit chargé auxdits projets;

ATTENDU QUE ces postes sont névralgiques pour l'organisation et que les difficultés de dotation justifient que leur emploi soit assuré;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher

ET RÉSOLU :

QUE les deux (2) postes déjà existants, sur une base temporaire, de chargés de projet soient confirmés sur une base régulière;

QUE la nomination de M. Yassine Boussikouk soit confirmée pour ce poste, que son statut soit modifié de temporaire à régulier et que ce dernier ne soit pas assujetti à une période de probation;

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à doter le deuxième poste de chargé de projet;

QUE l'organigramme de la Direction de la planification et du développement, découlant de ces modifications, soit approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2011-019

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, secrétaire

Patrice Martin, président



sto.ca 819 770-3242

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais tenue
le 26 janvier 2011

CA-2011-0XX

XXX

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Adjoint au directeur général
et secrétaire